

METIERS - ADR 1.3 – Formations *M1CIT – M1CIT - Formation opérateur citerne ADR 1.3*

Objectifs opérationnels

Etre sensibilisé aux risques présentés par les matières dangereuses et développer un esprit de sécurité et de Prévention. Savoir respecter la réglementation des transports de marchandises dangereuses.

Cette formation répond aux exigences des chapitres 1.3 de l'ADR.

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures

Public visé

Personnel d'exploitation ou administratif, opérateurs, déchargeur ayant à respecter la réglementation pour les transports de marchandises dangereuses en véhicules-citernes et en conteneurs-citernes.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A l'issue de la formation le stagiaire connaîtra la réglementation ADR applicable aux transports des marchandises dangereuses en citernes et connaîtra les risques présentés par les matières dangereuses

Moyens et supports pédagogiques

Présentation multimédia - Exercices d'application - Expériences Théorie : 80% - pratique : 20% Livret

Encadrement

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses.

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



Programme de formation

A- ACCUEIL

Programme - Objectifs - Tour de table

B- GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Application de l'ADR et de l'Arrêté français

Classement des matières

Codification des dangers

Signalisation des véhicules

C- LES CITERNES

Equipement des véhicules

Certificat d'agrément

D- CHARGEMENT DES CITERNES

Recommandations de contrôles préalables

Conformité des flexibles

Limites de chargement des citernes selon les produits :
poids / volume

E- PRÉVENTION DES RISQUES

Protocole de sécurité

Consignes de sécurité

Protections individuelles et collectives

F- DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Marchandise – Véhicule - Conducteur

G- RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DU TRANSPORT

Rôle et missions du conseiller à la sécurité

Responsabilités des différents intervenants

Sanctions en cas d'infraction

H- SÛRETÉ

Principes généraux Matières à haut risque

I- VÉRIFICATION DES ACQUIS

Questions, exercices ou mises en situation

QUESTIONS DIVERSES - SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DU STAGE

